

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 juin 2023

Présidé par M. Guillaume Bénard, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

COMMUNE DE TANNAY

CONSEIL COMMUNAL

Ouï l'exposé de la Municipalité, Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Préavis N° 26 relatif aux comptes 2022 de l'EIPT entre les communes de Tannay et Mies pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry

Conformément aux articles 160 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du 26.06.2023

OUI

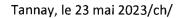
Le Président

Guillaume Bénard

CONSTITUTION ALL *

La Secrétaire

Anne-Sophie Nuoffer





Préavis N° 26

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF AUX COMPTES 2022 DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU PORT DU TORRY ENTRE LES COMMUNES DE TANNAY ET MIES POUR L'AGRANDISSEMENT ET L'EXPLOITATION DU PORT DU TORRY (EIPT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2019, les conseils communaux de Tannay et de Mies ont accepté le préavis relatif à la création d'une Entente Intercommunale du Port du Torry (EIPT) pour l'agrandissement et l'exploitation du même port. Cette convention définit les principes de base de la collaboration entre les communes de Tannay et de Mies et prévoit que la Commune de Tannay sera la Commune boursière pour la gestion des comptes du port. Dans ce but, une comptabilité distincte, séparée des comptes communaux de Tannay, a été ouverte ainsi qu'un compte en banque dédié. La comptabilité est tenue conformément au Règlement sur la Comptabilité des Communes (RCCom; RSV 175.31.1).

Ce préavis présente, pour la quatrième fois le résultat des comptes annuels de l'EIPT.

Après plusieurs années de préparation et d'études, les conseils communaux de Tannay et de Mies avaient ouvert la voie à la concrétisation du nouveau port en approuvant le 15 mars 2021 le préavis n° 61 pour un crédit de construction de 6,5 millions CHF, répartis à parts égales entre les deux communes, c'est-à-dire 3'250'000.00 CHF pour Tannay. Ce montant a été versé sur le compte de l'EIPT en avril 2021.

Rappelons que la phase des études du projet avait été financée par le préavis n°27 approuvé le 1^{er} octobre 2018 par le Conseil communal de Tannay et son équivalent à Mies, qui ont chacun accepté une demande de crédit de 349'500.00 CHF, soit 699'000.00 CHF au total.

L'approbation des préavis de construction de 6,5 millions CHF en 2021 avait ouvert la voie à l'appel d'offres publique et à l'attribution des travaux par le comité de l'EIPT, composé de quatre municipaux, deux pour chaque Commune.

La construction du nouveau port a finalement pu commencer en janvier 2022, pour 16 mois de travaux.

Comptes de fonctionnement 2022

En raison des travaux du Port du Torry commencés en janvier 2022, l'ancien port de Tannay a été fermé à fin 2021. De ce fait, l'EIPT n'a assumé que très peu de charges de fonctionnement en 2022 et

elle n'a perçu aucun revenu de location des places d'amarrage. Le tableau des comptes de l'EIPT ne contient de ce fait que quelques charges mineures de fonctionnement.

Le total des charges de fonctionnement de l'EIPT en 2022 est de 1'773.80 CHF. Les recettes sont de 0.- CHF.

Bilan 2022 et tableau des Investissements

Les dépenses engagées en 2022 pour la construction figurent au bilan et au tableau des investissements.

Il en ressort que les dépenses d'investissement en 2022 ont été de 3'734'191.98 CHF. Elles sont couvertes par les préavis.

Le total des investissements figurant à l'actif au 31.12.2022 est de 4'152'492.76 CHF. L'actif au 31.12.2021 a en effet été de 418'300.78 CHF, pour les études préparatoires.

A la clôture des comptes 2022, le solde à amortir est donc de 4'152'492.76 CHF.

Ce solde, qui augmentera jusqu'à la fin des travaux en 2023, sera financé par les futures recettes de l'exploitation du port, sur la durée de 50 ans.

DÉCISION

En conclusion,

vu

: le préavis municipal N° 26,

vu

: le rapport de la Commission de Gestion,

attendu

: que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- d'approuver les comptes de l'EIPT 2022 tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité.

Approuvé en séance de Municipalité le 23 mai 2023,

Pour la Municipalité :

Le Municipal responsable :

Claus Hässig/

La Syndique :

Denise Rudaz

La Secrétaire :

Ariane Katzarkoff

Ce préavis est accompagné de l'annexe suivante :

Rapport du fiduciaire (y compris tableaux du bilan, des investissements et des comptes)



Entente Intercommunale du port de Torry (EIPT)

RAPPORT
COMPTES ANNUELS
2022

Fiduciaire Heller SA

Fiduciaire Heller SA

Place de la Gare 9 | Case postale 1204 CH-1260 Nyon Tél. +41 (0)22 994 77 00 www.groupeheller.ch

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES 2022 AU COMITÉ DE

L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DU PORT DE TORRY

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de l'Entente Intercommunale comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le tableau des investissements pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité du Port de Torry alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) des comptes annuels. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec la bourse en charge de la tenue des comptes et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 22 mai 2023

Fiduciaire Heller S.A.

Javier Vehices Expert réviseur agréé Réviseur responsable

Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et tableau des investissements)

ANSANNE, NYON, GENÈVE

35

EIPT - Entente Intercommunale du port du Torry

Bilan comparatif au 31.12.2022

Edition du 16 mai 2023

EIPT

Bilan comparatif au 31.12.2022

91 Actif

910 Disponibilités

9104 Banque BCV

9104.001 BANQUE BCV CT-CTcpte S 5451.32.86

911 Débiteurs et comptes courants

9119 Autres créances

9119.002 TVA - IP sur les investissements

914 Investissements du patrimoine administratif

9149 Autres biens

9149.001 CONSTRUCTION DU PORT

Edité le 16.05.2023 à 17:15:40

Bilan 2022	Bilan 2021	Différence en Fr,	Différence en %
4'658'798.04	3'675'999.74	982'798.30	26.74
421'414.10	3'255'593.63	-2'834'179.53	-87.06
421'414.10	3'255'593.63	-2'834'179.53	-87.06
421'414.10	3'255'593.63	-2'834'179.53	-87.06
84'891.18	2'105.33	82'785.85	3'932.2
84'891.18	2'105.33	82'785.85	3'932.2
84'891.18	2'105.33	82'785.85	3'932.2
4'152'492.76	418'300.78	3'734'191.98	892.71
4'152'492.76	418'300.78	3'734'191.98	892.71
4'152'492.76	418'300.78	3'734'191.98	892.71
		l	
			-

EIPT Bilan comparatif au 31.12,2022

92	Passif
920	Engagements courants

3200	Cicalicicis	

9206 Comptes courants créanciers (non bancaires)	9206	Comptes	courants	créanciers	(non	bancaires)
--	------	---------	----------	------------	------	------------

9206.001	CT-CT COMMUNE DE TANNAY
9206.002	CT-CT COMMUNE DE MIES

925	PASSIES	TRANSITOIRES

929 Capital

9290 Capital

9290.001 CAPITAL

Edité le 16.05.2023 à 17:15:40

Bilan 2022	Bilan 2021	Différence en Fr.	Différence en %
4'658'798.04	3'675'999.74	982'798.30	26.74
4'664'019.45	3'679'447.35	984'572.10	25.76
14'019.45	29'447.35	-15'427.90	-52.39
14'019.45	29'447.35	-15'427.90	-52.39
4'650'000.00	3'650'000.00	1'000'000.00	27.40
3'450'000.00 1'200'000.00	3'450'000.00 200'000.00	0.00 1'000'000.00	500.00
1'000.00	1'000.00	0.00	
1'000.00	1'000.00	0.00	
-6'221.41	-4'447,61	-1'773.80	39.88
-6*221.41	-4'447.61	-1'773.80	39.88
-6'221.41	-4'447.61	-1'773.80	39.88
		ν ν	
		×	

EIPT Bilan comparatif au 31.12.2022

Perte / Profit

Edité le 16.05.2023 à 17:15:40

0.80	S .	
	F-	

EIPT - Entente Intercommunale du port du Torry

Tableau des comptes au 31.12.2022

Edition du 16 mai 2023

EIPT					
Tableau	des	comptes	au	31.12.2022	2

1	Administration générale
11	Administration
111,3003,001 111,3069,001 111,3091,001 111,3185,001 111,3186,001	FRAIS DE FORMATIONS
12	Service de l'économat
120	Service de l'économat
120.3101 120.3102 120.4362.001	IMPRIMES & FOURNITURES BUREAU LIVRES-JOURNAUX-ANNONCES REMBOURSEMENTS DE TIERS
14	Service des intérêts généraux
140	Service des intérêts généraux
	FRAIS RECEPTIONS & MANIFESTATIONS FRAIS DE PORTS HONORAIRES DIVERS REMBOURSEMENTS DE TIERS
16	Tourisme
160	Tourisme
160.3191 160.4067	RETROCESSION TAXE SEJOUR TAXES SEJOURS NUITEES

Comptes 2022		Budget 2022	Comptes 2021
Charges	Revenus	Budget 2022	Comples 2021
235.50	0.00	11.00	0.00
		3.00	0.00
0.00	0.00	5.00	0.00
		0.00	0.00
0.00		1.00 1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
0.00		1,00	0.00
0.00	4 0	1.00	0.00
0.00	0.00	2.00	0,00
0.00	0,00	1.00	0.00
200	0.00	2.00	0.00
0.00	0.00	1.00	0.00
2.00		1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
0.00	0.00	1.00	0.00
235.50	0.00	3.00	0.00
		1.00	0.00
235,50	0.00	3.00	0.00
		1.00	0.00
98.00		1.00	0.00
137.50		1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
	0.00	1.00	0.00
0.00	0.00	1.00 1.00	0.00 0.00
0.00	0.00	1.00 1.00	0.00 0.00
0.00		1,00	0.00
	0.00	1.00	0.00
			1
-			
			141
		_	
La Man			

EIP I				
Tableau	des	comptes	au	31.12.2022

2	Finances
20	Comptabilité générale - calsse - contentieux
200	Comptabilité générale
200.3184 200.3185.001 200.3185.002	
22	Service financler
220	Service financier
220.3183 220.3222 220.4221.001	FRAIS BANCAIRES INTERETS S/EMPRUNT REVENUS CT-CT-PLACEMENTS A COURTS TERMES

Comptes 2022		D. J. v. 2000	Comptee 0004
Charges	Revenus	Budget 2022	Comptes 2021
1'039.95	0.00	5.00 1.00	2'378.03 0.00
1'000.00	0.00	3.00 0.00	1'000.00 0.00
1'000.00	0.00	3.00 0.00	1'000.00 0.00
			0.00
0.00		1.00 1.00	1'000.00
1'000.00		1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
39.95	0.00	2.00 1.00	1'378.03 0.00
	100000		
39.95	0.00	2.00	1'378.03
		1.00	0.00
39.95		1.00	1'378.03
0.00		1.00	0.00 0.00
	0.00	1.00	0.00
	100		
	0.00		
		_	
		×	
			_
	1	*.	

EIPT Tableau des comptes au 31.12.2022

4	Travaux
47	Cours d'eau, rives,ports, zone lacustre
472	Port
472.3114 472.3121 472.3123 472.3154 472.3186.001 472.3189 472.3329.001 472.4272.001 472.4356.001 472.4362.001 472.4363.001	ACHATS DE MACHINES, MATERIEL D'ENTRETIEN ACHAT ET CONSOMMATION EAU ACHATS ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE ENTRETIEN DES MACHINES ET MATERIEL ENTR. ASSURANCES FRAIS DIVERS AMORTISSEMENTS LOCATIONS PLACES D'AMARRAGE FACTURATION DE SERVICE A DES TIERS REMBOURSEMENTS DE FRAIS REMBOURSEMENTS DE DOMMAGES

Comptes 2022		Budget 2022	Comptes 2021
Charges	Revenus	Budget 2022	Comples 2021
498.35	0.00	6.00 5.00	0.00 06.0
498.35	0.00	6.00	0.00
		5.00	0.00
498.35	0.00	6.00 5.00	0.00 0.00
0.00		1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
0.00		1.00	0.00
0.00		1.00 0.00	0.00 0.00
498.35		1.00	0,00
0.00	0.00	1.00	0.00
	0.00	1.00	0.00
	0.00	1.00	0.00
	0.00	1.00	0.00
	0.00	1.00	0.00
		•	5

EIPT
Tableau récapitulatif par direction au 31.12.2022

- 1 Administration générale
- 2 Finances
- 4 Travaux

Totaux

Excédent de charges Excédent de revenus

Comptes 2022		Budget 2022	Comptes 2021	
Charges	Revenus	Budget 2022	Comptes 2021	
235,50		11.00 3.00		
1'039.95		5.00 1.00	2'378.03	
498.35		6.00 5.00		
1'773.80	0.00	22.00 9.00	2'378.03	
	1'773.80	31.00	2'378.03	
1'773.80	1'773.80	22.00 40,00	2'378.03 2'378.03	

EIPT - Entente Intercommunale du port du Torry

Tableau des investissements au 31.12.2022

Edition du 16 mai 2023

EIPT

472.5090.001

Tableau des investissements au 31.12.2022

4 Travaux

472 Zone lacustre projet développement

CONSTRUCTION DU PORT

Crédit accordé	Solde comptable 01.01	Dépenses 2022	Solde à amortir 31.12
	418'300.78	3'734'191. 9 8	4'152'492.76
	418'300.78	3'734'191.98	4'152'492.76
6'850'000. 00	418'300.78	3'734'191.98	4'152'492.76
	6		
-			
			-
		-	
			L